



PREFET DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
SERVICE EAU RISQUES et NATURE
DCMA

Arrêté n° DDTM34-2017-05-08446

**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants Orb-Libron**

**Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34 ;**
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de Préfet de l'Hérault ;**
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 décembre 2015 ;**
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-I-2259 du 27 août 2009 portant délimitation du périmètre du SAGE Orb-Libron ;**
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-I-3466, du 19 novembre 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Orb-Libron ;**
- VU l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2016-06-07431 du 28 juin 2016 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'eau du SAGE Orb-Libron ;**
- VU les délibérations des collectivités membres des collèges des collectivités territoriales et établissements publics locaux modifiant les représentants pour siéger à la CLE notamment le Conseil Départemental de l'Aveyron, de la Communauté de Communes du Grand Orb, et de la création du Syndicat Mare et Libron par fusion des syndicats Mare et rive Gauche de l'Orb ;**

CONSIDERANT que suite à ces modifications, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Orb et du Libron.

SUR proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La composition de la CLE est modifiée comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Les représentants de la (les) Région (s) et du (des) département (s)		
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI PYRENEES	3	F. BRUTUS
		JL BERGEON
		ROQUE
CONSEIL DEPARTEMENTAL HERAULT	4	Philippe VIDAL
		Catherine REBOUL
		Yvon PELLET
		Marie PASSIEUX
CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON	1	Christophe LABORIE
Les communes		
LA TOUR SUR ORB	1	Serge LACOUCHE
BEDARIEUX	1	Francis BARSSE
CESSENON SUR ORB	1	Bernard BOSC
CAZOULS-LES-BEZIERS	1	Robert SENAL
BEZIERES	1	Luc ZENON
FAUGERES	1	Daniel GALTIER
LIEURAN LES BEZIERES	1	Robert GELY
SERIGNAN	1	Georges NOGUES
VALRAS PLAGES	1	Claude NEUMANN
Les représentants des établissements publics locaux		
PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC	1	Jean ARCAS
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON (EPTB)	1	Jean Noël BADENAS
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAVAUX SUR L'ASTIEN	1	Jean-Yves LE BOZEC
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS	1	Serge PESCE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES	1	Francine MARTY
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERES MEDITERRANEE (CABM)	2	Bernard AURIOL
		Gérard ABELLA
SYNDICAT MARE ET LIBRON	2	Jean-Claude BOLTZ
		Thierry ROQUE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL ADDUCTION EAUX VALLEE DU JAUR	1	Benoît PECCOL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU de la REGION DU VERNAZOBRES	1	Robert OBON
SIVU de la MOYENNE VALLEE DE L'ORB	1	Alain DURO
SIVOM D'ENSERUNE	1	Pierre POLARD
SYNDICAT BEZIERES LA MER	1	Christian MARTINEZ
SYNDICAT INTERCOMMUNAL de GESTION et D'AMENAGEMENT du LIBRON	1	Thomas GARCIA
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	1	Serge CASTAN

B/ Collège des usagers

CHAMBRE AGRICULTURE HERAULT	1
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE BEZIERS-ST PONS	1
SYNDICAT DES VIGNERONS DE L'HERAULT VINIFIANT EN CAVE PARTICULIERE	1
FEDERATION DE LA COOPERATION VINICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
FEDERATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	1
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (UNICEM)	1
BRL	1
COMITE REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON DE CANOE KAYAK	1
ELECTRICITE DE FRANCE	1
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASA d'IRRIGATION de L'HERAULT	1
COLLECTIF POUR LA REDUCTION DES INONDATIONS ET DEFENSE DE L'ORB ET DE SES RIVERAINS (CRIDO)	1
CEBENNA	1
GROUPEMENT DU FAUBOURG	1
UNION LOCALE CLCV BEZIERS	1
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)	1
TOTAL des usagers	15

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

M. le Préfet ou son représentant le Chef de la MISE	1
M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	1
Mme la Directrice Régionale de la Jeunesse et des Sports ou son représentant	1
Mme. la Directrice de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant	1
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse, ou son représentant	1
M. le Délégué Inter-régional de l'ONEMA, ou son représentant	1

TOTAL des services de l'Etat 6

ARTICLE 2 – AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE Orb-Libron.

Il sera publié :

- sur le site Internet de la préfecture,
- au recueil des actes administratifs,
- par la structure de gestion SMVOL, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 3 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture, Le Directeur départemental des territoires et de la mer, les membres de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier le, **18 MAI 2017**

Le préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général

Pascal OTHEGUY